RÉPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2025-01

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	12
Votants	12
Absent	0

Date de convocation	
10 janvier 2025	

- u cc

Date d'affichage 10 janvier 2025

Séance du 16 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

<u>Présents</u>: Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Secrétaire de séance : Madame Simone SPADOTTO

OBJET: Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 19/12/2024

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil municipal par mail le 10 janvier 2025 avec la convocation à la présente séance.

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 19/12/2024.

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19/12/2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance.

Madame Simone SPADOTTO

Roger PEDRERO

Le Mair

1/1